



RÉGION
CHAMPAGNE
ARDENNE



Candidature au programme LEADER 2014-2020

Le maintien de la population sur le territoire



Octobre 2015

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise
44-46 rue du Chemin Salé
BP 80 - 08400 Vouziers

Une candidature au Programme LEADER, pourquoi ?

L'Argonne ardennaise est un territoire rural qui se prend en main, qui souhaite se saisir efficacement de l'opportunité du programme de développement LEADER 2014-2020, indispensable au développement local ainsi qu'à l'équilibre de l'aménagement du territoire régional.

Un territoire qui se réinvente ...

L'Argonne Ardennaise croit en sa capacité à se développer et à assumer les défis qui se présentent, notamment dans un contexte de pressions de toutes origines, économiques, sociales, institutionnelles, mais aussi et surtout sans se replier sur lui-même.

Qui se mobilise dans le « vivre ensemble » et la « transversalité »...

Cette candidature se caractérise par une mobilisation et une dynamique innovantes. Le comité de pilotage composé tout d'abord de partenaires incontournables, acteurs du développement du territoire s'est au fil du temps élargi grâce aux actions de mobilisation permettant d'intégrer des acteurs intervenant dans les domaines «fléchés LEADER».

Un moment opportun pour écrire une nouvelle page de développement de l'Argonne ardennaise.

Le travail sur cette candidature est intervenu au début d'un nouveau mandat intercommunal qui a démarré par la manifestation d'intérêt à candidater au programme LEADER (octobre 2014). En 2015, en parallèle d'une étape de réflexion du projet de territoire, une mobilisation des acteurs du territoire a permis d'aboutir à la définition d'un plan de développement.

Ce projet se veut être un outil essentiel de la politique qui sera mise en œuvre dans les six prochaines années, période décisive dans un contexte en pleine mutation.

La ligne de conduite de la démarche se résume par une volonté forte et partagée de « maintenir la population sur le territoire de l'Argonne Ardennaise ».

C'est à partir de ce fil conducteur que les acteurs du territoire, en un large consensus, ont choisi de conduire l'Argonne Ardennaise vers une stratégie ciblée autour du renforcement des services à la population, du développement d'un tourisme vert et d'histoire et du développement commercial et artisanal du territoire.

Le Président,

Francis SIGNORET



Table des matières

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE.....	6
1.1 La présentation du territoire de projet LEADER.....	6
1.1.a- La présentation géographique	6
1.1.b- Un territoire représenté par la 2C2A	6
1.1.c- Un territoire naturel, préservé.....	7
1.2 Le contexte démographique	8
1.2.a- Un territoire rural fragilisé par son déclin démographique	8
1.2.b- Une tendance au vieillissement de la population.....	8
1.3. Etats des lieux, des besoins et des enjeux du territoire.....	9
1.3.a- Economie et emploi.....	9
1.3.b- L’Agriculture : un secteur très présent en évolution	12
1.3.c- Une offre touristique en cours de structuration	13
1.3.d- Services à la population	15
1.3.e- Grille AFOM Synthétique et enjeux.....	18
1.4. Bilan des actions de développement menées depuis 2007	20
CHAPITRE 2 : LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT LOCAL LEADER ET SON PLAN D’ACTIONS.....	21
2.1 Objectifs et priorités de la stratégie LEADER	21
2.1.a- Le processus d’élaboration de la stratégie.....	21
2.1.b - Une priorité ciblée : Encourager les initiatives collectives permettant de maintenir la population sur le territoire.....	22
2.1.c - Trois axes stratégiques pour maintenir la population.....	25
2.1.d- L’articulation du programme LEADER avec les autres dispositifs de développement	28
2.2 Le plan d’actions LEADER	30
2.3 Le plan de financement de la stratégie LEADER.....	34
CHAPITRE 3 : ORGANISATION DU GAL, PARTENARIAT, GOUVERNANCE ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE	36
3.1. Processus de participation des acteurs locaux à l’élaboration de la candidature	36
3.1.a- L’implication des membres du comité de pilotage	37
3.1.b- La concertation de la population	38
3.1.c- La sollicitation des porteurs de projets potentiels.....	38
3.1.d- Les acteurs financiers.....	39

3.2. Composition et organisation du Gal.....	39
3.2.a- La structure porteuse de la candidature LEADER.....	39
3.2.b- La composition du GAL.....	40
3.2.c- Le rôle et le fonctionnement du Comité de programmation.....	40
3.2.d- La cellule technique	41
3.3. Le dispositif de suivi et d'évaluation LEADER.....	43
3.3.a- Les dispositifs de suivi et d'évaluation	43
3.3.b- La diffusion	46
3.3.c- La capitalisation	47
Conclusion	48
Annexes	49

Chapitre 1



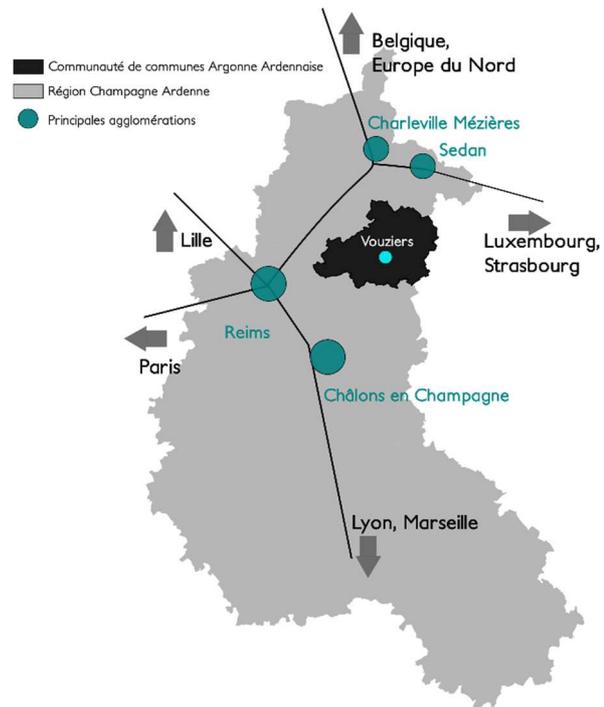
Contexte et diagnostic du territoire

1.1 Présentation du territoire de projet LEADER

1.1.a- La présentation géographique

Une liste de l'ensemble des communes est disponible en annexe n°1

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise se situe dans le sud-est du département des ARDENNES, en CHAMPAGNE ARDENNE. Le territoire est limitrophe des départements de la MARNE et de la MEUSE (*voir carte ci-contre*). Répartie sur 1 200 km², ce territoire est caractérisé par trois grands types de paysages variés: la plaine crayeuse de Champagne, le massif de l'Argonne, et le paysage de bocage.



Le territoire est plutôt enclavé et à l'écart des principaux axes de communication. L'axe de

l'A34 se situe à plus de 30 minutes de Vouziers, et aucune desserte ferroviaire ne le parcourt. De plus, le territoire est en partie coupé par le massif de l'Argonne. Il reste cependant à proximité de grand pôles urbains, à mi-chemin entre CHARLEVILLE MEZIERE et REIMS, à 2h30 de PARIS et de LILLE et à proximité de la BELGIQUE et du LUXEMBOURG.

1.1.b- Un territoire représenté par la 2C2A

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A) regroupe 18 027 habitants¹ répartis sur 100 communes. Dans la construction administrative de ce territoire, les communes se sont regroupées tout d'abord en association de développement économique de VOUZIERES et de l'Argonne dans les années 70, puis dans Communauté de communes sur 85 communes en 1997 qui s'est étendue sur 100 communes en 1999.

Aujourd'hui, la 2C2A assume, statutairement, trois grands blocs de compétences :

La 2C2A est un territoire rural, en effet, plus de 50% des communes comptent moins de 100 habitants

¹ INSEE, Population sans double compte, 2015

- o Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace, développement économique ;
- o Compétences optionnelles : Protection et mise en valeur de l'environnement et de l'agriculture, logement social et cadre de vie
- o Compétences supplémentaires : Création, gestion et action d'animations et d'équipements, d'activités touristiques et de loisirs d'intérêt communautaires, équipements scientifiques,, action de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives,

La Communauté de communes est composée d'une polarité centrale, Vouziers, ville centre qui compte 4 141 habitants, et des pôles secondaires (anciens chefs-lieux de cantons) : LE CHESNE, MACHAULT, MONTOIS, GRANDPRE, BUZANCY (de 376 à 977 habitants).

[Une liste de l'ensemble des communes est disponible en annexe n°1 et les statuts de la 2C2A en annexe n°2.](#)

1.1.c- Un territoire naturel, préservé

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise tient son nom de l'Argonne, massif forestier qui recouvre une partie de son territoire. [Ce massif constitue un véritable socle identitaire pour les habitants.](#)

La diversité paysagère est présente au sein de cet espace : reliefs vallonnés, forêts denses, terres argileuses, vallées encaissées. L'Argonne est située au carrefour de la Champagne Crayeuse et des Crêtes Préardennaises et entre climats continental et océanique, exprimant une grande diversité de milieux naturels, amplifiée par divers terrains géologiques, ainsi que par les pratiques humaines.

Le massif de l'Argonne s'étale sur un axe Nord-Ouest / Sud-Est, et est délimité par des zones presque plates, notamment celles de la CHAMPAGNE. Il présente une succession de plateaux coupés par d'étroites vallées. L'ensemble de ces coteaux est sillonné par de nombreuses petites rivières. L' AISNE, rivière principale traversant notre territoire, est restée sauvage. Elle façonne les paysages au gré de ses méandres.



(photo de gauche : vallée de l'Aisne depuis Savigny sur Aisne ; photo de droite : milieu forestier et terres agricoles à Olizy-Primat).

Le sol argileux se superpose à une roche dite « la Gaize » (constituée à 90% de silice, dans une gangue argileuse) où se développe particulièrement le milieu forestier. Ce milieu couvre l'essentiel de cette unité paysagère. Seules quelques vallées consacrées à l'élevage amènent de

finies et longues ouvertures. Ces vallées, ouvertes par le passage des rivières, sont toutes de taille plutôt réduite, utilisées aujourd'hui pour l'élevage bovin.

Le territoire de l'Argonne Ardennaise est doté d'une biodiversité remarquable. Six sites NATURA 2000 ont été répertoriés en raison de leur grande richesse écologique et en particulier pour leur avifaune, dont quelques espèces remarquables : le Balbuzard Pêcheur, la Pie Grièche Ecorcheur, le Râle des Genêts, la Cigogne Noire ou encore le Courlis Cendré. Certains habitats fragiles bénéficient de mesures de protection : prairies de fauche, prairies humides, forêts alluviales, saulaies marécageuses et peuvent contenir des espèces floristiques rares comme par exemple la Gratiolle officinale.

1.2 Le contexte démographique

1.2.a- Un territoire rural fragilisé par son déclin démographique

La densité moyenne est de 15,1 habitants par km². Ce chiffre est plus faible que la moyenne départementale (54,2 hab/km²). **Le territoire se caractérise par un déclin démographique depuis plusieurs années.** Ainsi sur la période 1990-1999, le taux de variation annuel de la population était de -0,4%.

La situation tend à s'améliorer puisque le déclin est moins important pour la période 1999-2010 avec un taux de variation annuelle moyen de -0,1% (-0,2% pour le département). En valeur absolue la perte de population reste modeste, puisqu'il s'agit d'environ 195 habitants. Cependant, cette dynamique traduit un manque d'attractivité du territoire. Certaines zones sont plus touchées que d'autres ([Voir carte de la population par commune ci-dessous](#)) :

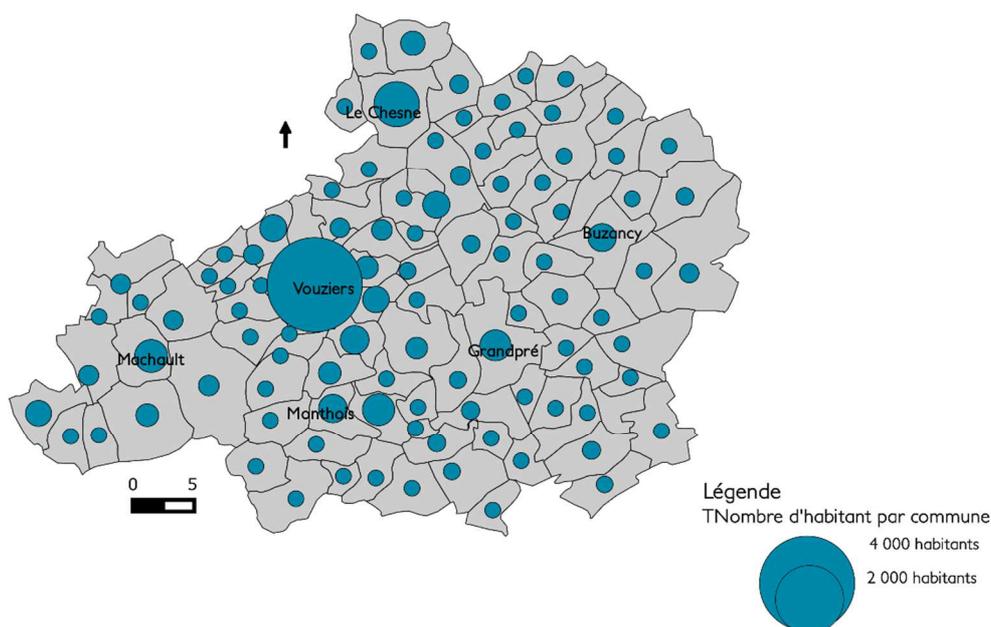
- Les secteurs de MACHAULT, du CHESNE et de MONTHOIS renouent avec une dynamique démographique positive (grâce à la proximité de REIMS, RETHEL, CHARLEVILLE MEZIERES) ;
- Le secteur de GRANDPRE se maintient mais avec une érosion relativement importante du chef-lieu ;
- Les secteurs de BUZANCY et VOUZIERS régressent, avec un affaiblissement inquiétant de la ville-centre et de ses communes périphériques.

Ce déclin s'explique par plusieurs raisons : **le territoire est enclavé et souffre d'une mauvaise image. Il est difficile d'y retenir les jeunes et les travailleurs qualifiés qui préfèrent se diriger vers des zones plus dynamiques.**

1.2.b- Une tendance au vieillissement de la population

La population du territoire est plutôt vieillissante, avec un indice de vieillissement de 130% sur le territoire, contre 99% pour la Région CHAMPAGNE ARDENNE et 95% dans le département des Ardennes. **Les plus de 70 ans représentent 17,37% de la population** ([voir carte ci-après](#)). Ce phénomène est accentué par le départ des populations jeunes.

Nombre d'habitants par commune



Des lieux d'accueil et des mécanismes d'accompagnement des aidants naturels existent. Les associations « Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) » sont, par exemple, très présentes sur l'ensemble du territoire (6), ce qui représente 71 équivalents temps plein. Cependant, il ressort un manque de qualification du personnel dans certaines de ces structures.

L'hébergement pour les personnes âgées est quant à lui plutôt bien développé. L'offre de logements spécialisés est constituée majoritairement d'Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Ces logements peuvent parfois être vieillissants.

En dehors de cette offre de services « classique », les initiatives permettant de proposer d'autres solutions pour faciliter le maintien à domicile, la lutte contre l'isolement ou le développement des liens intergénérationnels sont encore peu nombreuses.

La question du vieillissement de la population nécessite de prendre en compte diverses problématiques : l'habitat, les mobilités, l'isolement et le lien social, la présence d'une offre de médecine adaptée et le renforcement des services (notamment les services à domicile).

1.3. Etat des lieux, des besoins et des enjeux du territoire

1.3.a- Economie et emploi

Caractéristiques de l'emploi

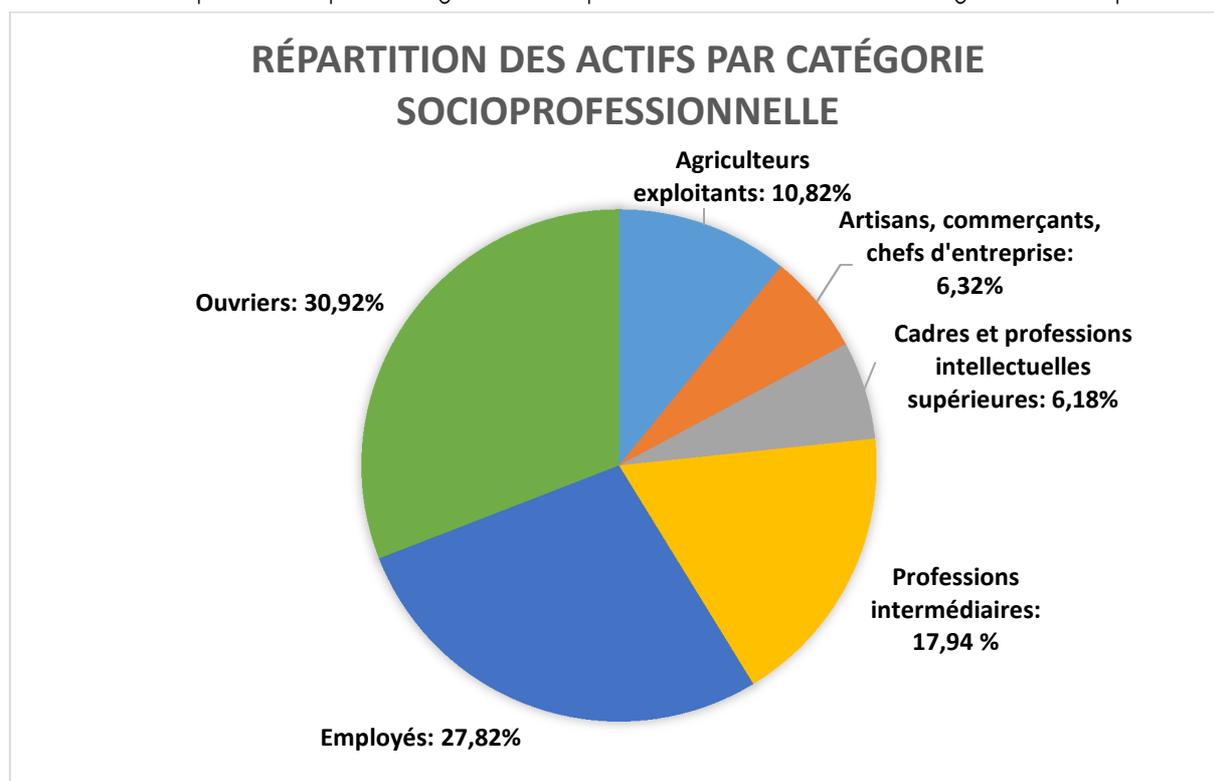
Le territoire de l'Argonne Ardennaise compte 6 105 emplois, pour un indicateur de concentration de l'emploi de 88,6. Cet indicateur est plutôt élevé comparé aux territoires

présentant des caractéristiques similaires. **Le taux de chômage est de 11,9% contre 14,9% pour le département**². Même si la situation semble plus favorable sur le territoire qu'à l'échelle départementale ou régionale, il convient de se rappeler que les emplois du territoire restent peu qualifiés et donc faiblement rémunérés.

L'activité économique se trouve insuffisamment étoffée et diversifiée. Les principaux employeurs du territoire sont publics. Parmi les employeurs privés, seuls 4 établissements émergent avec une centaine de salariés chacun. Les secteurs de l'artisanat/commerce (environ 500 entreprises) et de l'agriculture (environ 650 exploitations) restent prépondérants. La structuration des emplois varie suivant les zones :

- Un poids plus marqué de l'industrie sur le secteur de MACHAULT (29% des emplois) ;
- Un poids nettement plus marqué de l'agriculture dans les secteurs de BUZANCY (44%), MACHAULT (30%) et GRANDPRE (27%) ;
- Une part plus importante des commerces et services dans le secteur de VOUZIER (22%).

Les actifs se répartissent par catégorie socio-professionnelle suivant le diagramme ci-après.



Le tissu économique du territoire est diffus et relativement peu concentré (forte proportion d'établissements de moins de 10 salariés, faible degré de spécialisation...). Cela rend sa connaissance par les acteurs du développement économique et de l'emploi difficile et complexe. Par conséquent, les projets de recrutement et les besoins en formation des entreprises sont moins visibles.

² Source : INSEE, Portrait de Territoire, 2014

La main d'œuvre disponible, peu qualifiée, ne répond pas au degré d'attente des entreprises, exprimé lors d'une enquête réalisée courant 2014 (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences). Le niveau de qualification est bien plus faible que la moyenne nationale. Les catégories cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires sont sous-représentées au sein de la population active. Les entreprises en croissance souffrent de difficultés de recrutement sur les postes qualifiés. Par ailleurs, il n'y a pas d'organismes de formation supérieure sur le territoire. Pour étudier au-delà du niveau IV, les jeunes doivent pour l'essentiel quitter le territoire. Les offres de formation non initiales sont quasiment limitées aux "compétences clés" : remise à niveau, mobilisation,

Les commerces et l'artisanat

VOUZIERES constitue le principal pôle de commerces et services du territoire, avec la présence de grandes et moyennes surfaces (Leclerc, Mr Bricolage ...). La ville bénéficie également de l'implantation de services et équipements publics, générateurs de flux. Cependant l'offre commerciale est incomplète et manque de lisibilité. Les pôles de commerces secondaires sont constitués par les autres bourgs-centre. Seules 25% des communes disposent encore d'au moins un commerce de proximité « de référence » (alimentation ...).

Le territoire est marqué par une conjoncture difficile, conjuguée à la fermeture ou à la baisse des services publics. De plus, le manque de solutions de transports alternatifs à la voiture, ne facilite pas la mobilité vers et entre les pôles de commerces. L'environnement concurrentiel est fort avec d'autres pôles plus ou moins attractifs, qui tendent à développer leur offre : REIMS, CHARLEVILLE-MEZIERES, SEDAN, RETHEL... Cette proximité induit une fuite des consommateurs vers les pôles mieux fournis. De plus, le territoire est en déficit d'animation de l'offre commerciale et de structuration des acteurs : l'Union Commerciale Industrielle et Artisanale (UCIA) de VOUZIERES est à dynamiser, l'UCIA du CHESNE à reconstruire et les autres territoires n'en possèdent pas. Dans ce contexte, il est observé un déficit de créations d'activités et des difficultés de transmission/reprise de l'existant.

Tous ces éléments fragilisent l'offre de commerces, services et artisanat de proximité de manière globale et régulière.

Une politique engagée vers développement économique du territoire

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A) a engagé depuis plusieurs années des actions en faveur du développement économique sur le territoire.

Elle met à disposition des porteurs de projets un service qui les accompagne au cas par cas, en fonction des besoins, et pour tout type de projet (création, développement, reprise). En moyenne, entre 30 et 40 porteurs de projets entrent en contact avec le service chaque année. Une dizaine de projets aboutissent.

Pour encourager l'installation d'entreprises sur le territoire, la 2C2A a créé en 2014 une pépinière d'entreprises. Cela permet aux entrepreneurs d'avoir un local afin de lancer leur entreprise, avant d'envisager, dans un second temps, d'investir durablement dans la construction ou la location de locaux. Le loyer est réduit les premiers mois pour les entreprises nouvellement créées. La location est proposée pour 2 ans, renouvelable une fois. Les entreprises nouvelles et celles créant des emplois sont prioritaires.

Deux Zones d'Activités Communautaire, l'une à VOUZIERS et la seconde à BUZANCY, proposent des terrains viabilisés disponibles pour les entreprises souhaitant s'installer sur le territoire.

La 2C2A conduit, par ailleurs, une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce depuis plusieurs années.



1.3.b- L'agriculture : un secteur très présent et en évolution

L'Argonne Ardennaise compte environ 80 000 ha de surfaces agricoles, soit 67 % du territoire (contre 59% à l'échelle du département). L'agriculture est le premier secteur d'activité du territoire avec 41% des entreprises, et 16,8% des emplois. La production est assez diversifiée, avec des cultures céréalières, de l'élevage destiné à la production de viande ou de lait ...³

Des problématiques de réduction et simplification des exploitations agricoles

L'agriculture du territoire est globalement compétitive et essentiellement orientée vers les marchés de masse. De ce fait, elle est dépendante des conjonctures nationales et internationales.

³ Source : Diagnostic Chambre d'agriculture des Ardennes, 2008

A l'instar d'autres régions, le nombre d'exploitations diminue depuis plusieurs années, avec 16% d'exploitations de moins entre 2000 et 2010. Ce sont principalement les petites exploitations qui disparaissent, au profit des grandes qui, elles, augmentent leur taille. De plus, le secteur agricole souffre d'une mauvaise image. Il est difficile de pouvoir recruter de la main d'œuvre, en particulier dans certaines filières, les difficultés de recrutement, couplées aux incertitudes liées au contexte économique poussent de nombreux exploitants à opter pour une simplification. Ils s'orientent donc davantage vers la culture au détriment de l'élevage.

Vers une dynamique de diversification des pratiques agricoles

Le territoire recense 39 exploitations en transformation, vente directe, accueil ou hébergement :

- 35 exploitations en transformation et vente directe de produits
- 4 en activités d'accueil ou d'hébergement
- 1 ferme pédagogique, 2 exploitations labellisées « Bienvenue à la Ferme »

La transformation et la vente directe connaissent un essor depuis quelques années à la fois sur le territoire de l'Argonne Ardennaise, et sur l'ensemble du département des ARDENNES (Drive Fermier, Marchés de pays ...). De plus, l'Argonne Ardennaise possède le potentiel pour proposer des produits de terroir de qualité : fruits et légumes, viande, produits laitiers ...

Les activités liées à la diversification requièrent de la main d'œuvre possédant des compétences parfois spécifiques. Cependant, les offres de formation sont encore peu développées et peu suivies. Cela entraîne des difficultés pour recruter une main d'œuvre qualifiée dans les domaines concernés.



Chiffres clés concernant l'agriculture :

640 exploitations agricoles
757 actifs agricoles
1000 emplois agricoles, 16,8% des
emplois du territoire

1.3.c- Une offre touristique en cours de structuration

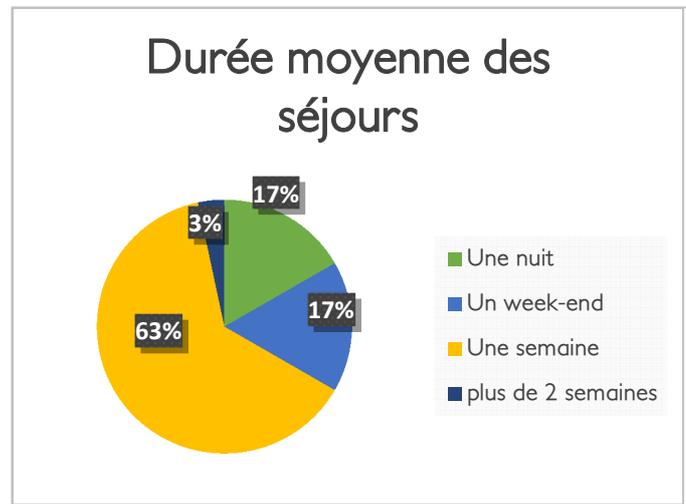
L'Argonne Ardennaise propose des paysages diversifiés et encore préservés, un patrimoine et un territoire riches auxquels s'ajoute la présence de pôles touristiques structurants (Parc Argonne Découverte, lac de Bairon ...). Tous ces éléments en font un territoire qui se prête au développement des activités touristiques. Par ailleurs, l'Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise, créé par la 2C2A sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et

commercial, se développe et affirme son rôle de promotion et de structuration de l'offre touristique.

Une clientèle de proximité et étrangère

La clientèle touristique est majoritairement une clientèle de court séjour, comme l'indique le graphique ci-après⁴. Elle provient surtout des régions proches (situées au maximum à 2h de route).

Il faut noter la présence d'une clientèle touristique étrangère régulière, en particulier en provenance des Pays Bas (58% des visiteurs étrangers), et dans une moindre mesure de Belgique (19%), du Royaume Uni (13%) et d'Allemagne (6%).



Des produits d'appel touristiques structurants

Des produits d'appel touristique sont présents sur le territoire de la Communauté de communes. Certains d'entre eux génèrent des flux plus ou moins importants. **Le Parc Argonne Découverte est un atout indéniable pour le développement du tourisme.** Il rencontre un succès depuis plusieurs années, avec 34 800 visites en 2014, ce qui en fait le 2^e site touristique des Ardennes.

Certains sites sont des points d'attractivité à valoriser comme le lac de BAIRON ou la Vallée des Ecluses. Ces lieux sont identifiés comme des points d'intérêt à la fois par les acteurs locaux et par les visiteurs. Cependant, ils ne sont pas exploités à leur juste valeur. Des projets émergent et devraient permettre de renforcer l'offre touristique au cours des années à venir, par exemple la Voie Verte et le projet de PNR Argonne qui concerne à la fois des territoires des ARDENNES, de la MARNE et de la MEUSE.

Une diversité des hébergements touristiques

Ce sont au total 51 hébergements qui sont disponibles pour les touristes sur le territoire pour un total de 402 lits touristiques. Une majorité d'entre eux sont des gîtes. Cependant, les hébergements existants sont généralement vieillissants et ne proposent pas toujours une offre de qualité. De plus, **il subsiste un manque en hébergements de groupes (capacité d'accueil d'un bus) et en chambres d'hôtes. De plus, aucun hébergement dit insolite n'existe sur le territoire.**

⁴ Chiffres Office de tourisme de l'Argonne Ardennaise, 2014

1.3.d- Les services à la population

La mobilité

La part des ménages de l'Argonne Ardennaise disposant d'au moins une voiture est de 85,3% ; Ceci témoigne d'un besoin pour les ménages de se déplacer puisque les alternatives à la voiture sont très peu développées et peu compétitives.

La problématique de mobilité touche les personnes âgées, les jeunes, les personnes en insertion ou recherche d'emploi, et les personnes à faibles revenus.

Les transports collectifs sont destinés principalement à la desserte scolaire. De ce fait, le réseau est peu adapté à l'utilisation par d'autres usagers (horaires et fréquence). De plus, la desserte concerne uniquement la partie médiane du territoire, excluant les secteurs de BUZANCY, MACHAULT, et le sud du secteur de MONTHOIS. Ainsi, le taux de couverture en transport collectif est de 47% des communes et 70% de la population.

Ce service est peu performant pour accéder aux pôles de RETHEL, REIMS, CHARLEVILLE MEZIERES ... que ce soit en matière de temps de trajet ou de fréquence. L'offre est globalement peu lisible.

Les offres alternatives sont peu structurées et peu connues. Quelques initiatives émergent comme par exemple celle du transport social mis en place par le Foyer des Jeunes et d'Education Populaire-Centre Social – (FJEP-CS) qui propose notamment la mise à disposition de minibus, ou encore des initiatives de covoiturage sur les communes de CHAMPIGNEULLE et LE CHESNE... Ces solutions manquent toutefois de lisibilité et de structuration.

Une demande de services en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse bien couverte

Le territoire enregistre +6,5% de naissances annuelles entre 2007 et 2011 avec de fortes disparités territoriales :

- + 150% sur le secteur de MACHAULT,
- +10% sur ceux du CHESNE et de VOUZIERES,
- -10 à 15% sur ceux de MONTHOIS et BUZANCY,
- -35% sur le secteur de GRANDPRE.

Globalement, **la demande de services pour la petite enfance est relativement bien couverte.** A ce jour, le territoire compte environ 140 assistantes maternelles agréées, réparties sur 54 communes et occupées à 72% (taux d'occupation croissant à offre égale) pour un besoin théorique de prise en charge de 300 enfants.

Un Relais d'Assistants Maternelles a été créé en 2011 par la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise. Il a évolué vers un service itinérant en 2012, en partenariat avec le FJEP-CS de Vouziers.

L'offre d'enseignement primaire est complète sur le territoire. Les effectifs sont en baisse, notamment dans les secteurs de GRANDPRE, MONTHOIS et VOUZIERES. Les services

périscolaires sont plus aléatoires. Seules 6 écoles sur 16 proposent un accueil périscolaire : MACHAULT, MONTHOIS, BRIEULLES SUR BAR, LE CHESNE et deux écoles de VOUZIERS. Tous les accueils périscolaires ne sont pas complets. Ces accueils extra-scolaires sont gérés essentiellement par l'association Familles Rurales mais également par le FJEP-CS et la Ville de VOUZIERS.

Le public « jeunes » est relativement limité et clairsemé. Le territoire recense une dizaine d'associations de jeunes et fait état d'un manque d'animateurs dont le rôle serait d'aller au contact des 12 - 17 ans afin de développer des actions de manière ciblée et concertée. Seule la ville de VOUZIERS a mis en place une politique jeunesse en s'appuyant sur le FJEP-CS.



L'offre d'enseignement secondaire est globalement complète, les effectifs d'élèves sont en légère progression.

L'offre de santé, une problématique majeure du territoire

La présence de médecins sur un territoire est un élément essentiel pour garantir une bonne prise en charge des populations et source d'attractivité. Sur le territoire de l'Argonne Ardennaise, la desserte en professionnels de santé dits « de proximité »⁵ est aléatoire. Concernant l'offre en médecins généralistes, la situation sur l'Argonne Ardennaise est plutôt satisfaisante. La densité de médecins généralistes est supérieure à la moyenne régionale et aux moyennes que l'on peut rencontrer sur des territoires ruraux comparables. Cependant, ce constat est à nuancer :

- L'offre en généralistes est déficitaire sur BUZANCY ;
- **De nombreux médecins approchent de l'âge de la retraite** (60% d'entre eux ont 55 ans ou plus), ce qui nécessite des réflexions pour faire face à leur départ.

La densité de dentistes est nettement similaire à la moyenne régionale et à celle des territoires ruraux comparables. Le territoire en recense 6, uniquement sur VOUZIERS et GRANDPRE. L'offre en spécialistes et professionnels paramédicaux est plus inégale. **Les professions paramédicales sont déficitaires sur l'ensemble du territoire et le secteur de MACHAULT en est**

⁵ L'offre de santé dite de proximité ou de premier recours correspond aux médecins généralistes, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, dentistes et pharmacies (INSEE, Base Permanente des Equipements, 2014)

totallement dépourvu. Ces déficits poussent la population à se rendre sur les pôles de RETHEL, CHARLEVILLE MEZIERES ou REIMS pour trouver une offre adaptée.

Une offre culturelle et sportive satisfaisante

L'offre culturelle est jugée par tous de très bon niveau à VOUZIERES et principalement structurée autour du centre culturel « Les Tourelles » (cinéma, bibliothèque, école de musique ...). Cette offre est complétée par de multiples initiatives socio-culturelles portées par un tissu associatif encore relativement bien représenté sur l'ensemble de l'espace communautaire.

La densité moyenne d'équipements sportifs sur le territoire est relativement bonne (6,7 ‰ contre 5,9‰ dans les ARDENNES). La diversité des équipements, et donc des pratiques qu'ils permettent, est relativement satisfaisante. Le taux d'équipement des communes reste, quant à lui, faible (37% des communes disposent d'au moins 1 équipement, contre 50% observés en moyenne en zone rurale). Ce constat s'explique aisément du fait de l'importance du nombre de très petites communes. Il est à noter que le taux d'équipement des anciens chefs-lieux de canton est, quant à lui, conforme à ce qui est observé en zone rurale structurée par une petite ville. Le niveau d'équipement a même tendance à être supérieur au CHESNE et à BUZANCY. La vocation loisirs de pleine nature y est plus affirmée. Certains équipements ne sont plus de première jeunesse et nécessiteraient une requalification.

L'offre d'animations culturelles, sportives et de loisirs, mériterait d'être amplifiée, en particulier dans certains secteurs peu desservis. Un besoin de développement d'activités favorisant le lien social et confortant la dynamique associative ressort également.

1.3.e- Analyse AFOM et enjeux

Atouts	Faiblesses
<p>Un cadre naturel diversifié et préservé ; Un massif forestier identitaire ; La proximité des pôles urbains de REIMS et CHARLEVILLE-MEZIERES ; La position géographique à proximité de la BELGIQUE, du LUXEMBOURG et de l'ALLEMAGNE. Un secteur agricole globalement compétitif, et en voie de diversification de ses activités (transformation, vente directe, bio,...) ; Une présence de commerces attractifs ; Une offre de proximité qui se maintient dans les bourgs-centres ; Des produits d'appels touristiques (PAD, lac de BAIRON ...) ; Une bonne couverture en services de l'enfance, de la petite enfance et de la jeunesse ; Un tissu associatif dense et dynamique ;</p>	<p>Un territoire vaste et enclavé, dépourvu d'infrastructures conséquentes et coupé par le massif de l'ARGONNE ; La faible densité de population, des emplois peu qualifiés et la faiblesse des revenus ; Un déclin démographique ; Un affaiblissement régulier de l'offre de commerces, services et artisanat ; Un manque d'offres de transports alternatifs ; Une poursuite du vieillissement de la population ; Un maillage par des communes de très petite taille proposant peu d'équipements et de services ; Une mauvaise lisibilité autour de l'offre touristique, de services, de commerces, de transports ; Un manque d'animation du réseau culturel à l'échelle intercommunale ; Un manque d'articulation entre le Parc Argonne Découverte et l'offre touristique du territoire.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Une part non négligeable de nouveaux arrivants, plus jeunes, plus urbains, plus diplômés avec davantage d'enfants ; La mise en place d'un schéma départemental d'aménagement numérique ; La réflexion sur un PNR Argonne et la mise en place d'une voie verte ; Une sensibilité accrue des consommateurs pour acheter « local », bénéfique pour l'agriculture, le commerce et l'artisanat ; Le développement de la clientèle touristique de proximité (contexte de crise).</p>	<p>Une métropolisation qui affecte l'équilibre du territoire ; Un réseau numérique désuet ; Une offre de services pas totalement adaptée aux besoins des nouveaux arrivants ne favorisant pas à terme la fixation sur le territoire ; Une mauvaise image du territoire et un faible sentiment d'appartenance ; Des secteurs agricoles et commerciaux soumis aux aléas de la conjoncture nationale et mondiale ; Le risque de désertification médicale accentué par les départs en retraite des médecins.</p>

Le diagnostic a permis d'identifier les enjeux globaux suivants pour le territoire :

Thématique	Enjeux
<i>Services à la population</i>	Travailler autour d'une appropriation positive du territoire
	Faire monter en puissance qualitative et quantitative l'offre de services et d'hébergement aux personnes âgées
	Maintenir un accès satisfaisant à la médecine
	Engager une réflexion sur le maillage géographique, de l'offre sportive, culturelle et de loisirs, en fonction des besoins des différents publics. Aspects qualitatifs et quantitatifs
	Susciter les initiatives et poursuivre le soutien à la dynamique associative pour assurer une animation suffisante de l'ensemble du territoire
	Mener une réflexion et proposer des solutions aux publics spécifiques : les personnes âgées, les jeunes, les personnes en insertion ou défavorisées socialement
<i>Economie</i>	Maintenir une offre de proximité la plus complète possible sur les différents secteurs du territoire
	Développer et renforcer les modes de commercialisation
	Animer commercialement le territoire
	Animer et fédérer le réseau de commerces, services et artisanat du territoire
<i>Tourisme</i>	Articuler le Parc Argonne Découverte avec les offres d'animations et d'itinérance du territoire pour accroître le nombre de nuitées
	Repenser, entretenir et renforcer l'aménagement touristique pour améliorer les synergies et augmenter l'impact économique
	Susciter les initiatives et renforcer le soutien aux actions, structures et acteurs d'animation du patrimoine naturel, culturel et de mémoire
	Qualifier et diversifier l'offre d'hébergements pour répondre aux attentes des clientèles (hébergements à la ferme, hébergements insolites, hôtellerie..)
	Améliorer la lisibilité de l'offre existante, valoriser et structurer les offres alternatives, individuelles et collectives
	Susciter les initiatives et poursuivre le soutien à la dynamique associative pour assurer une animation suffisante de l'ensemble du territoire
	Développer les hébergements pour l'accueil de groupes (ex. tour-opérateurs)
	Développer et structurer les relations avec les prestataires

1.4. Bilan des actions de développement menées depuis 2007

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise mène des actions de développement depuis plusieurs années.

Programmes de développement	Axes du programme/Thématiques abordées
Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce 3 Tranches (2004-2016)	<ul style="list-style-type: none"> - Fixer les populations et renforcer l'attractivité résidentielle du pays - Privilégier le développement économique endogène par une meilleure valorisation des ressources locales - Renforcer les collaborations et synergies au service de deux ambitions territoriales
Contrat de Pays (2007-2010)	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser l'identité culturelle (liée au patrimoine) et l'environnement du Pays pour être un territoire reconnu et attractif, - Organiser et faciliter l'accès aux services pour accueillir et fixer la population - Stimuler l'économie locale par une meilleure valorisation des ressources locales.
Plan Climat du Sud des Ardennes (2011)	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture/sylviculture - Transports - Bâtiment - Industrie/Entreprises
Contrat de Pays (2011-2014)	<ul style="list-style-type: none"> - Fixer les populations et renforcer l'attractivité résidentielle du Pays - Privilégier le développement économique endogène par une meilleure valorisation des ressources locales - Renforcer les collaborations et synergies pour servir les deux ambitions territoriales
Contrat de Développement territorial (2012-2014)	<ul style="list-style-type: none"> - Fixer les populations et renforcer l'attractivité résidentielle du Pays - Privilégier le développement économique endogène par une meilleure valorisation des ressources locales - Renforcer les collaborations et synergies pour servir les deux ambitions territoriales
Schéma de services (2013-2014)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le renouvellement, éventuellement le renforcement de l'offre médicale (médecins généralistes) et paramédicale - Améliorer le logement et l'hébergement pour les personnes âgées - Renforcer l'hébergement et les services médicalisés pour les personnes handicapées - Poursuivre les efforts de développement des services d'accueil de la Petite Enfance - Faciliter l'accès de tous les publics à la qualification et la formation professionnelle - Maintenir le commerce et les services marchands de première nécessité - Initier une politique locale en faveur des nouveaux arrivants - Rendre plus lisibles et mieux valoriser l'offre de transports existante
Programme Habiter Mieux (2013-2017)	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et aider les ménages en situation de précarité énergétique, à réaliser des économies d'énergie.
Projet de territoire (2015-2016)	Document en cours d'élaboration

Chapitre 2



La stratégie de développement local LEADER et son plan d'actions

2.1 Les objectifs et priorités de la stratégie LEADER

2.1.a- Le processus d'élaboration de la stratégie

Le diagnostic territorial a permis d'aborder l'ensemble des thématiques qui pouvaient être traitées dans le cadre d'un programme LEADER. L'élaboration des grilles AFOM a débouché sur l'identification d'enjeux pour le développement futur du territoire, sur la base d'une grille d'analyse (Comment maximiser les atouts? Comment corriger les faiblesses en tirant parti des opportunités? ...). Le choix des enjeux à traiter dans le programme s'est fait sur la base des réponses les plus adaptées aux priorités pour le territoire et aux principes de LEADER.

Des objectifs ont ensuite été élaborés. Un travail de priorisation a permis de définir la stratégie de développement, à partir de ces objectifs. Le plan d'actions a été défini en adéquation avec les besoins dont ont fait part les acteurs du territoire et en adéquation avec ce qui est attendu dans programme LEADER (actions facilitant le partenariat, actions en accord avec les orientations régionales ...).

Une complémentarité entre le Programme LEADER et le projet de territoire

Les thématiques qui ne sont pas abordées dans le programme LEADER feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre du projet de territoire mené par la 2C2A, en parallèle de la démarche LEADER.

Ainsi le programme LEADER et le projet de territoire sont élaborés de manière conjointe et complémentaire, ce qui permettra de renforcer l'action de chacun de ces deux programmes de développement.

2.1.b - Une priorité ciblée : Encourager les initiatives collectives permettant de maintenir la population sur le territoire

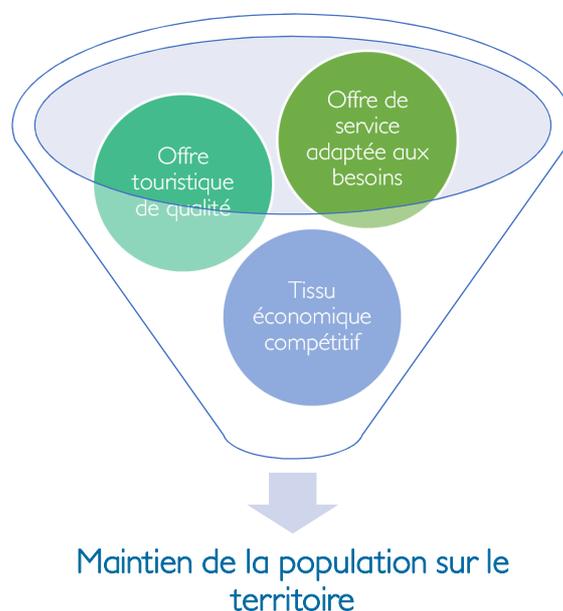
Le travail de réflexion mené par les acteurs locaux a rapidement conduit à l'identification d'une priorité ciblée, autour de laquelle s'articule la stratégie de développement :

Le maintien de la population sur le territoire

Le grand défi de l'Argonne Ardennaise repose donc sur la capacité du territoire à mettre en œuvre une stratégie d'actions collectives permettant de maintenir sa population.

Cela incite le territoire à mettre en avant ses atouts pour renforcer son attractivité. La notion d'attractivité correspond à la capacité pour un territoire d'offrir aux acteurs locaux, les conditions qui les convainquent de s'installer sur ce territoire. Dans notre cas, il s'agit des conditions les incitant à rester sur le territoire plutôt que d'en partir.

La question du **maintien de la population** implique de jouer un rôle essentiel sur la qualité de l'offre du territoire, et de mobiliser les secteurs qui peuvent être des leviers pour l'attractivité: qualité de vie, emploi... Cela repose donc sur le développement de différents secteurs pour prendre en compte l'ensemble des problématiques liées à l'attractivité.



Le travail des acteurs locaux a débouché sur une stratégie de développement intégrée. Elle s'articule autour de trois axes, établis à partir des enjeux identifiés dans le diagnostic.

Enjeux	Axe stratégique	Fiche Action	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> - Faire monter en puissance quantitative et qualitative l'offre de services et d'hébergement aux personnes âgées - Maintenir un accès satisfaisant à la médecine 	Le renforcement des services à la population	Organiser les conditions permettant de bien vieillir sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées - Offrir un habitat spécifique aux personnes âgées - Développer et conforter l'offre de médecine
<ul style="list-style-type: none"> - Engager une réflexion sur le maillage géographique quantitatif et qualitatif de l'offre sportive, culturelle et de loisirs, en fonction des besoins des différents publics - Susciter les initiatives et poursuivre le soutien à la dynamique associative pour assurer une animation suffisante de l'ensemble du territoire 	Le renforcement des services à la population	Développer l'offre d'animation sportive, culturelle et de loisirs pour favoriser le lien social	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter et soutenir les acteurs locaux dans le montage de leurs projets - Faciliter l'ouverture de lieux pour favoriser l'animation du territoire
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la lisibilité de l'offre existante, valoriser et structurer les offres individuelles, alternatives et collectives - Mener une réflexion et proposer des solutions aux publics spécifiques: les personnes âgées, les jeunes, les personnes en insertion ou défavorisées socialement 	Le renforcement des services à la population	Favoriser l'accompagnement des mobilités	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des solutions de mobilité solidaires en adéquation avec les besoins de la population - Proposer des solutions de mobilité à destination de publics cibles (public en insertion, personnes âgées, jeunes ...)
<ul style="list-style-type: none"> - Articuler le Parc Argonne Découverte avec les offres d'animation et d'itinérance du territoire pour accroître le nombre de nuitées - Repenser, entretenir et renforcer l'aménagement touristique pour améliorer les synergies et augmenter l'impact économique - Susciter les initiatives et renforcer le soutien aux actions, structures et acteurs d'animation du patrimoine naturel, culturel et de la mémoire 	Le développement d'un tourisme vert et d'histoire	Enrichir l'offre d'activités touristiques	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les pôles d'attractivité pour pérenniser l'offre touristique - Développer les activités touristiques - Aménager des circuits de randonnée à l'échelle Argonne Ardennaise

Enjeux	Axes stratégique	Fiche Action	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> - Qualifier et diversifier l'offre d'hébergements pour répondre aux attentes des clientèles (hébergements à la ferme, hébergements insolites, hôtellerie,..) - Développer les hébergements pour l'accueil de groupes (ex. tour-opérateurs) 	Le développement d'un tourisme vert et d'histoire	Proposer une offre d'hébergements diversifiée et de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'offre d'hébergements dits insolites - Développer l'offre d'hébergements de groupes - Développer l'offre d'hébergements liée au tourisme d'itinérance
<ul style="list-style-type: none"> - Développer et renforcer les modes de commercialisation - Maintenir une offre de proximité la plus complète possible sur les différents secteurs du territoire 	Le développement commercial et artisanal du territoire	Développer de nouveaux modes de commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la vente directe et les circuits courts de produits artisanaux et agricoles - Développer le e-commerce - Renforcer la compétitivité des commerces de proximité
<ul style="list-style-type: none"> - Développer et renforcer les modes de commercialisation - Maintenir une offre de proximité la plus complète possible sur les différents secteurs du territoire - Animer et fédérer le réseau de commerces, services et artisanat du territoire 	Le développement commercial et artisanal du territoire	Initier une dynamique d'animation commerciale et artisanale sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'animation commerciale et artisanale du territoire - Renforcer la coopération et les échanges entre commerçants et artisans du territoire
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la lisibilité de l'offre de transport existante, valoriser et structurer les offres alternatives, individuelles et collectives de mobilité - Développer la lisibilité et la communication autour de l'offre touristique - Valoriser et rendre plus lisible l'offre existante 	Transversal à tous les axes	Renforcer la communication autour de thématiques de développement spécifique	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la communication autour de l'offre touristique, commerciale et artisanale - Renforcer la communication autour de thématiques clés pour le développement du territoire

2.1.c- Trois axes stratégiques pour maintenir la population :

Axe 1 : Le renforcement des services à la population

Au travers de ce premier axe stratégique, l'accent est mis sur la montée en qualité des services et le développement des actions vectrices de lien social. Ceci afin de faire du territoire, un lieu de vie où chaque habitant peut s'épanouir. Cet axe comprend l'intégration de la problématique du vieillissement de la population. Il comporte aussi le développement de l'animation sur le territoire et la prise en compte des besoins des populations les plus éloignées de la mobilité (personnes âgées, jeunes, public en insertion ...).

Effets attendus (nous avons réussi si) :

- Le territoire se positionne comme pilote en matière de prise en charge de sa population vieillissante ;
- Le territoire propose des actions autour du « bien vieillir », et apporte des solutions innovantes pour répondre à la problématique du vieillissement ;
- L'offre de médecine est confortée, les départs en retraite de médecins sont anticipés ;
- Le territoire est encore plus agréable à vivre et les habitants développent un sentiment d'appartenance ;
- Les relations entre habitants des différentes communes sont enrichies, les nouveaux arrivants sont intégrés ;
- Les populations peuvent se déplacer sereinement, sans avoir forcément recours à un véhicule individuel.

Axe 2 : Le développement d'un tourisme vert et d'histoire

Cet axe a pour objectif général d'amplifier et d'améliorer la qualité de l'offre touristique (et notamment l'offre de pleine nature), en confortant les principaux pôles et en proposant une offre complémentaire.

Dans le cadre du programme LEADER, les acteurs locaux souhaitent accorder une attention particulière au développement d'activités liées à l'économie présentielle qui garantissent la création d'emplois sur le territoire. De plus, la question du développement touristique est assez liée au maintien de la population et à l'attractivité. Toute orientation prise en faveur du tourisme (accueil, activités ...) sera bénéfique aux populations résidant sur le territoire de la 2C2A.

Effets attendus (nous avons réussi si) :

- La dynamique du Parc Argonne Découverte se diffuse au travers de l'ensemble du territoire ;
- Les pôles d'attractivité touristiques identifiés ont été valorisés et contribuent à enrichir l'offre touristique ;
- Des initiatives publiques et privées émergent en matière d'activités touristiques, de valorisation du patrimoine naturel et culturel, et de valorisation des savoirs-faire locaux ;
- Le territoire dispose d'une offre d'hébergements de qualité, et répondant aux attentes de la clientèle touristique ;
- Les acteurs touristiques travaillent en réseau et de manière conjointe avec l'Office de Tourisme ;
- Le nombre de touristes augmente.

Axe 3 : Le développement commercial et artisanal du territoire

Le programme LEADER se concentrera sur des actions qui permettent de renforcer la compétitivité du tissu commercial et artisanal présent sur le territoire. Il est apparu nécessaire d'encourager la mise en réseau de ces professionnels pour favoriser l'émergence d'actions innovantes pour le territoire.

Effets attendus (nous avons réussi si) :

- Les commerçants et artisans sont initiés à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ce qui leur permet de développer des modes de commercialisation innovants ;
- De nouvelles filières économiques émergent et sont créatrices de richesses locales ;
- Le tissu économique local est renforcé et plus compétitif ;
- Des animations territoriales se déroulent sur l'ensemble du territoire. Elles aident à mieux identifier les commerçants locaux et renforcent le sentiment d'appartenance au territoire.

Effets attendus de manière transversale (nous avons réussi si) :

- L'offre du territoire (tourisme, commerce et artisanat ...) est plus lisible pour l'ensemble des acteurs ;
- L'Argonne Ardennaise s'implique dans des projets de coopération avec d'autres territoires ;
- Le Groupe d'Action Locale est un espace d'expression pour les acteurs locaux qui mettent en œuvre, ensemble, la stratégie de développement ;
- La structuration des réseaux d'acteurs apporte de nouvelles méthodes de travail et de nouveaux partenariats.

Axe 1 : Le renforcement des services à la population

Organiser les conditions permettant de bien vieillir sur le territoire

- ❖ Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
- ❖ Offrir un habitat spécifique aux personnes âgées
- ❖ Développer et conforter l'offre de médecine

Développer l'animation culturelle, sportive et de loisirs pour favoriser le lien social

- ❖ Inciter et soutenir les acteurs locaux dans le montage de leurs projets
- ❖ Faciliter l'ouverture de lieux pour favoriser l'animation du territoire

Favoriser l'accompagnement des mobilités

- ❖ Proposer des solutions de mobilité en adéquation avec les besoins de la population
- ❖ Proposer des solutions de mobilité à destination de publics cibles

Axe 2 : Le développement d'un tourisme vert et d'histoire

Enrichir l'offre d'activités touristiques

- ❖ Utiliser les pôles d'attractivité pour pérenniser l'offre touristique
- ❖ Développer les activités touristiques
- ❖ Aménager des circuits de randonnée à l'échelle Argonne Ardennaise

Proposer une offre d'hébergements diversifiée et de qualité

- ❖ Développer l'offre d'hébergements dits insolites
- ❖ Développer l'offre d'hébergements de groupes
- ❖ Développer l'offre d'hébergements liée au tourisme d'itinérance

Axe 3 : Le développement commercial et artisanal du territoire

Développer de nouveaux modes de commercialisation

- ❖ Développer la vente directe et les circuits courts de produits artisanaux et agricoles
- ❖ Développer le e-commerce
- ❖ Renforcer la compétitivité des commerces de proximité

Initier une dynamique d'animation commerciale et artisanale

- ❖ Développer l'animation commerciale et artisanale du territoire
- ❖ Renforcer la coopération et les échanges entre commerçants et artisans du territoire

De manière transversale : Renforcer la communication des acteurs autour de thématiques de développement spécifique

- ❖ Améliorer la communication autour de l'offre touristique, commerciale et artisanale
- ❖ Renforcer la communication autour de thématiques clés pour le développement du territoire

2.1.d- Articulation du programme LEADER avec les autres dispositifs de développement

Le Programme de Développement Rural Champagne Ardenne

Dans le cadre de l'élaboration de la candidature, les membres du comité de pilotage ont veillé à ce que le plan d'actions prenne en compte la liste des dix-neufs besoins évoqués dans le Programme de Développement Rural CHAMPAGNE ARDENNE. Ainsi, le plan d'actions se rattache à huit d'entre eux. Il est prévu d'encourager les actions de mise en réseau des producteurs locaux avec les commerçants du territoire, et d'encourager les actions de mise en place d'activités de valorisation des produits locaux à destination des touristes. Cela permettra **d'augmenter la valeur ajoutée sur les exploitations (B4), de renforcer le lien entre producteurs et consommateurs (B8) et d'améliorer la compétitivité des filières (B5).**

Dans la stratégie de développement, deux axes sont consacrés au renforcement des services et au développement de l'artisanat et du commerce. Les actions qui émergeront dans le cadre du programme LEADER (animation commerciale et artisanale, développement du e-commerce ...) permettront de **maintenir et développer les activités artisanales, commerciales et de services en milieu rural (B15), et de développer et améliorer les services à la population ouvrant des perspectives de création d'emplois (B16).** La fiche consacrée au développement de nouveaux modes de commercialisation répondra à l'objectif **Favoriser les usages des numériques dans les territoires (B19).** Une bonne appropriation des nouvelles technologies de communication par les commerçants et artisans locaux les encouragera à proposer des méthodes de commercialisation en accord avec les besoins de leur clientèle. De plus, les pratiques numériques sont synonymes d'innovation.

Le travail de partenariat entre les acteurs sera largement encouragé ainsi que leur implication tout au long de la période de programmation. Ceci répond au besoin de **multiplier les démarches de développement faisant appel à la participation locale (B18).** Le programme LEADER sera l'occasion de travailler sur de nouveaux modes d'implication de la population dans les démarches de développement. De plus, la nature des bénéficiaires qui pourront déposer un projet est assez variée, permettant de concerner une grande richesse de secteurs d'activité.

Enfin en ayant un axe consacré au développement du tourisme sur le territoire, de manière large (activités et hébergements), la stratégie contribuera à **valoriser le patrimoine naturel et culturel et développer concomitamment l'économie touristique (B17).**

Stratégie Régionale Champagne Ardenne 2020

Dans le cadre de la stratégie LEADER, une attention particulière sera apportée aux actions proposant une réponse aux besoins de service relevant du maintien à domicile et de l'aide à l'autonomie pour personnes âgées, et des services de mobilité pour des publics spécifiques (personnes âgées, publics en insertion). Ceci permettra aux porteurs de projets de pouvoir tester de nouvelles méthodes. En ce



sens, la stratégie répond à l'objectif suivant : **Faire de la Région CHAMPAGNE ARDENNE une terre d'expérimentation pilote en matière de services aux personnes vulnérables et aux personnes séniors** (2.1.1).

Une partie de la stratégie concerne l'aide au montage de projets favorisant le lien social sur le territoire. A ce titre, le GAL sera particulièrement attentif à ce que les projets prennent en compte les spécificités locales, liées aux populations, ce qui permettra de répondre à l'objectif **Déployer des projets d'innovation sociale notamment dans les territoires ruraux** (2.1.3).

La Stratégie Régionale CHAMPAGNE ARDENNE 2020 comporte les objectifs **Intensifier la sensibilisation et l'usage des TIC en entreprise pour améliorer leur compétitivité** (2.2.2) et **Développer une offre de formation sur plusieurs thématiques clés : marketing territorial, usages numériques, tourisme** (2.3.3). La stratégie de l'Argonne Ardennaise y répond pleinement au travers de sa fiche « développer de nouveaux modes de commercialisation ». Elle permettra d'encourager les actions liées à la formation aux nouvelles technologies de communication et à leur application par les commerçants et artisans.

Le deuxième axe de la stratégie est consacré au développement d'un tourisme vert et d'histoire. Il aidera à renforcer les activités et les hébergements touristiques, en particulier à proximité des pôles d'attractivité identifiés. En conséquence, il répond à l'objectif **Densifier l'offre de services d'accueil dans les sites ruraux à vocation touristique** (2.3.1).

Une fiche action transversale, consacrée aux actions de communication sur des thématiques précises et globales permettra de répondre à l'objectif **Définir un référentiel de qualité et renforcer la visibilité de l'offre touristique, culturelle et économique** (2.3.2).

Le fil conducteur déterminé par les membres du comité de pilotage LEADER est [le maintien de la population sur le territoire](#). De ce fait, la stratégie de développement s'articule de manière à créer des conditions favorables pour renforcer l'attractivité du territoire. En ce sens, elle répond à l'objectif **Valoriser la qualité de vie par l'accessibilité aux services dans les territoires ruraux, semi-ruraux et périurbains pour fixer les populations et en attirer de nouvelles** (2.5.1).

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAER)

La stratégie de développement LEADER comporte des actions visant à développer les solutions de mobilité alternatives à la voiture sur le territoire. Ces actions contribueront aux orientations du PCAER : **Organiser le territoire et les services de façon à réduire la mobilité contrainte notamment en zone rurales et périurbaines** (orientation 1.2), **Créer les conditions favorables à l'intermodalité et au développement des modes doux et actifs** (orientation 2.2) et **Limiter l'usage de la voiture et ses impacts par de nouvelles pratiques de mobilité** (orientation 2.3).



2.2 Le plan d'actions LEADER

Les fiches actions sont disponibles en annexe n°3

Fiche action 1 : Organiser les conditions permettant de bien vieillir sur le territoire

Le Groupe d'Action Locale (GAL) souhaite que les actions mises en place dans le cadre de cet axe débouchent sur une offre de services proposant un accueil et une prise en charge de qualité. L'objectif est ici **de favoriser le maintien à domicile et l'autonomie des personnes âgées**. Les actions seront orientées vers la rencontre et le partage intergénérationnel permettant de rompre l'isolement. L'objectif sera également de favoriser les actions qui visent à **offrir un habitat spécifique aux personnes âgées** et à **développer l'offre de médecine sur le territoire**.

Fiche action 2 : Développer l'animation culturelle, sportive et de loisirs pour favoriser le lien social

Des différentes actions de concertation est ressortie la volonté de travailler ensemble et mettre en avant l'identité **Argonne**. Le renforcement d'une identité locale permettra aux acteurs de se retrouver et de mettre en place des partenariats.

Le Groupe d'Action Locale (GAL) marque sa volonté de développer des activités génératrices de lien social. Ces activités doivent permettre à l'ensemble des habitants de se rencontrer, et faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants. Le programme LEADER s'attachera donc à **soutenir les acteurs locaux dans le montage de leurs projets**. Parallèlement, le GAL travaillera sur des actions permettant de **faciliter l'ouverture de lieux pour favoriser l'animation du territoire**.

Fiche Action 3 : Favoriser l'accompagnement des mobilités

Le Groupe d'Action Locale (GAL) souhaite encourager l'émergence de solutions de **mobilité en adéquation avec les besoins de la population**. Une attention particulière sera apportée aux actions qui mettent l'accent sur **des solutions de mobilité à destination de publics cibles** : jeunes non véhiculés, personnes âgées, publics en insertion, chercheurs d'emplois ... De plus, compte tenu des questions liées au changement climatique, il est urgent d'encourager les pratiques de mobilité plus soutenables.

Fiche Action 4 : Enrichir l'offre d'activités touristiques

Au travers de cette fiche action, le Groupe d'Action Locale (GAL) souhaite **utiliser les pôles d'attractivité pour pérenniser l'offre touristique et développer les activités touristiques** qui viendront enrichir l'offre déjà disponible.

Fiche Action 5 : Proposer une offre d'hébergements touristiques diversifiée et de qualité

Le diagnostic montre une faiblesse dans l'offre d'hébergements. De nombreux hébergements existants sont vieillissants et manquent de qualité. Ces faiblesses apparaissent principalement dans **l'offre d'hébergements dits insolites**, il n'en existe pour l'instant aucun sur le territoire. Des lacunes apparaissent également dans **l'offre d'hébergements de groupes et l'offre d'hébergements liée à l'itinérance** (aires de camping-cars et montée en qualité de l'offre d'hébergements dans les campings).

Fiche Action 6 : Développer de nouveaux modes de commercialisation

Le Groupe d'Action Locale (GAL) souhaite travailler sur des actions permettant de **renforcer la compétitivité des commerces de proximité** existants. Il s'agit de renforcer l'appropriation des nouvelles techniques d'information et de communication par des groupes d'entreprises du territoire. L'objectif est de les encourager à **développer le e-commerce**.

Fiche Action 7 : Initier une dynamique d'animation commerciale et artisanale

Cette fiche visera à **développer l'animation commerciale et artisanale du territoire**. Le Groupe d'Action Locale (GAL) encouragera les actions qui permettront la diffusion de cette dynamique sur l'ensemble du territoire. Parallèlement, le GAL travaillera sur une orientation vers actions permettant de **renforcer la coopération et les échanges entre commerçants et artisans**, à travers une structuration du réseau.

Fiche Action 8 : Renforcer la communication des acteurs autour de thématiques de développement spécifique

La fiche action permettra de **renforcer la communication autour de l'offre touristique et autour de l'offre en commerce et artisanat**. Elle sera également consacrée à des **actions de communication sur des thématiques clés pour le développement du territoire** (accueil de nouveaux habitants, sensibilisation à une thématique ...).

Fiche Action 9 : Coopération

Le programme LEADER est l'occasion de décliner une partie de sa stratégie au travers d'actions de coopération. La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise, n'ayant encore jamais porté de programme LEADER, les projets de coopération qui ont pu se réaliser sur le territoire sont très peu nombreux, très diffus et peu valorisés. De ce fait, les acteurs du territoire sont demandeurs d'échanges de bonnes pratiques et de partenariats avec d'autres territoires.

Plusieurs thématiques se prêtant à des actions de coopération ont été mises en avant lors de l'élaboration de la candidature. Pour les acteurs locaux, la coopération apporte la possibilité de pouvoir ouvrir le territoire sur l'extérieur. Elle facilite en particulier l'ouverture vers les territoires européens. La coopération permet d'échanger sur de nouvelles expériences et d'identifier de nouvelles réponses aux enjeux du territoire.

Compte tenu de la fusion de la région CHAMPAGNE ARDENNE avec la LORRAINE et L'ALSACE, la coopération est perçue comme un moyen supplémentaire de se rapprocher de ces territoires, notamment de la MEUSE, qui est limitrophe.

Fiche Action 10 : Animation

L'application de la stratégie locale de développement nécessite un travail d'animation et de gestion du programme LEADER. L'animation et la gestion constitueront le socle du programme. Les moyens mis à disposition de l'équipe technique seront les garants du bon déroulement du programme.

La cellule d'animation comprendra 1,5 ETP : un(e) chargé(e) de mission LEADER à temps plein, un(e) gestionnaire LEADER à mi-temps.

La cellule technique du programme LEADER est abordée de manière plus détaillée en point 2.c

Les sources de financement identifiées

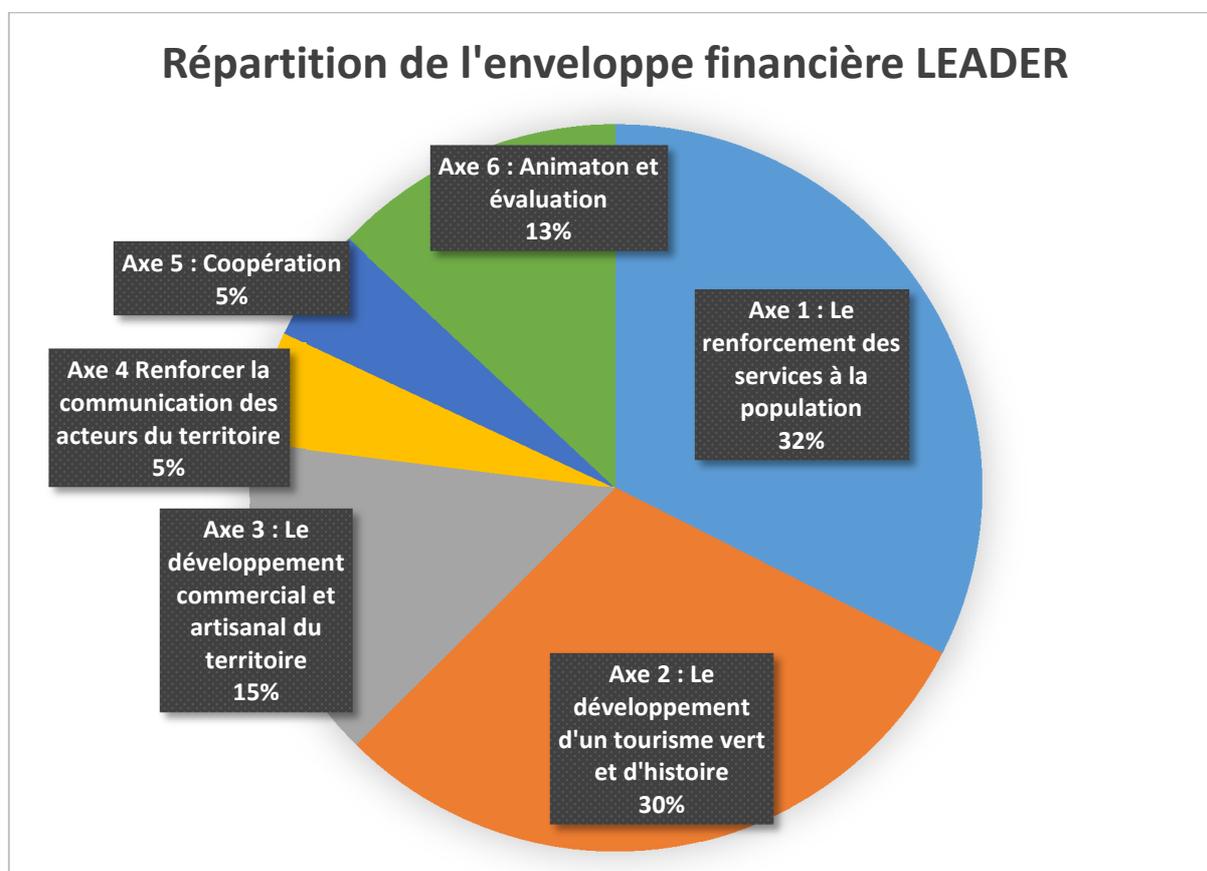
Plusieurs structures ont été identifiées comme pouvant apporter un financement aux projets qui émergeront des différentes fiches actions. Ces structures sont : la Région, le Département des Ardennes, l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales. Un travail d'identification des sources de financement sera effectué de manière plus approfondie, en accord avec les besoins des porteurs de projets.

2.3 Le plan de financement de la stratégie LEADER

Axe stratégique	Domaine prioritaire PDR	Titre Fiche Action	TOTAL général des dépenses éligibles	Taux fixe d'aide publique	Total d'aide publique	Taux fixe Contrepartie nationale	Montant Contrepartie nationale	Taux fixe FEADER	Montant FEADER	Auto financement public/privé	Taux fixe d'auto financement
Le renforcement des services à la population	B15, B16, B18	Organiser les conditions permettant de bien vieillir sur le territoire	2500000	20	500000	20	100000	80	400000	2000000	80
Le renforcement des services à la population	B16, B17, B18	Développer l'animation culturelle, sportive et de loisirs pour favoriser le lien social	375000	50	187500	20	37500	80	150000	187500	50
Le renforcement des services à la population	B16, B18	Favoriser l'accompagnement des mobilités	250000	50	125000	20	25000	80	100000	125000	50
Le développement d'un tourisme vert et d'histoire	B4, B8, B17, B18	Enrichir l'offre d'activités touristiques	875000	50	437500	20	87500	80	350000	437500	50
Le développement d'un tourisme vert et d'histoire	B8, B17, B18, B19	Proposer une offre d'hébergement diversifiée et de qualité	781250	40	312500	20	62500	80	250000	468750	60
Le développement commercial et artisanal du territoire	B8, B15, B16, B17, B18, B19	Développer de nouveaux modes de commercialisation	416667	60	250000	20	50000	80	200000	166666,8	40
Le développement commercial et artisanal du territoire	B15, B16, B18	Initier une dynamique d'animation commerciale et artisanale	225000	50	112500	20	22500	80	90000	112500	50
Fiche transversale à tous les axes	B15, B16, B17, B18, B19	Renforcer la communication des acteurs autour de thématiques de développement spécifique	156250	80	125000	20	25000	80	100000	31250	20
Fiche transversale à tous les axes	B4, B8, B15, B16, B17, B18, B19	Coopération	156250	80	125000	20	25000	80	100000	31250	20
Fiche transversale à tous les axes	B4, B8, B15, B16, B17, B18, B19	Animation et évaluation	365115	71	260000	0	0	100	260000	105115	29
			6041532		2435000		410000		2000000	3665531,8	

Axe 1 : Renforcer les services à la population	<i>Organiser les conditions permettant de bien vieillir sur le territoire</i>	400 000	650 000
	<i>Développer l'animation culturelle, sportive et de loisirs pour favoriser le lien social</i>	150 000	
	<i>Favoriser l'accompagnement des mobilités</i>	100 000	
Axe 2 : Développer un tourisme vert et d'histoire	<i>Enrichir l'offre d'activités touristiques</i>	350 000	600 000
	<i>Proposer une offre d'hébergement diversifiée et de qualité</i>	250 000	
Axe 3 : Développer le secteur commercial et artisanal du territoire	<i>Développer de nouveaux modes de commercialisation</i>	200 000	290 000
	<i>Initier une dynamique d'animation commerciale et artisanale</i>	90 000	
Axe 4 : Transversal : Renforcer la communication des acteurs autour de thématiques de développement spécifique		100 000	100 000
Axe 5 : Coopération		100 000	100 000
Axe 6 : Animation et évaluation		260 000	260 000

TOTAL LEADER : 2 000 000 €



Chapitre 3



Organisation du Gal, partenariat, gouvernance et dispositif de mise en œuvre

3.1. Processus de participation des acteurs locaux à l'élaboration de la candidature

La 2C2A depuis 10 ans travaille en participation avec des acteurs privés et publics. Elle s'est dotée en 2004 d'une charte de pays, de nombreuses collaborations se sont mises en place sur des travaux d'intérêt commun variés :

- Travaux concertés avec le comité de direction de l'office de tourisme de l'Argonne Ardennaise, incluant des acteurs privés du tourisme
- Développement de l'action commerciale en partenariat avec l'Union Commerciale Industrielle et Artisanale (UCIA) de VOUZIERS et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes
- Développement de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire communautaire en partenariat avec l'Association « Les Tourelles »
- Mise en œuvre d'une démarche globale de développement et d'animation agricole sur le territoire communautaire en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes (groupe de travail avec acteurs privés du monde agricole)
- Mise en œuvre d'actions à vocation sociale, culturelle et d'animation au travers d'un travail partenarial avec l'association FJEP Centre Social : accompagnement des jeunes, des aidants naturels, lutte contre l'exclusion,

Outre les nombreux partenariats à échelle élargie, établis avec les forces vives du territoire, la 2C2A mène des démarches concertées régulières :

2013/2014 : Réalisation d'une expertise touristique menée en concertation avec les acteurs privés du tourisme

2013/2014 : Définition d'un schéma d'organisation des services en concertation avec la société civile dans le cadre de réunions cantonales et d'enquêtes

2013 : Organisation de petits déjeuners de travail avec les entreprises du territoire sur des thématiques spécifiques, également avec les secrétaires de mairies

2014 : 60 entreprises de la 2C2A contactées dans le cadre d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriale, menée également avec la Communauté de communes du Pays Rethélois

La communauté de communes de l'Argonne Ardennaise n'a jamais porté de programme LEADER mais s'est naturellement portée candidate suite à l'appel à projet régional en 2014. Le

Conseil communautaire, lors de sa séance du 29/09/2014, a délibéré sur l'acte de candidature au programme LEADER et en validant les thématiques pressenties, sur proposition de la commission Aménagement du territoire et du Bureau communautaire.

Tout d'abord, le Vice-Président chargé de l'aménagement du territoire et deux acteurs privés volontaires ont été initialement associés à la démarche en suivant la formation dispensée par la Région aux territoires candidats. Avec la chargée de mission LEADER, ils ont joué un rôle important de mobilisation.

Les acteurs locaux, mais aussi les partenaires « historiques » de la 2C2A ont été sollicités pour travailler sur la préparation du dossier de candidature LEADER. Un groupe s'est rapidement mis en place pour travailler ensemble autour d'un projet de développement à long terme et les membres du comité de pilotage se sont largement impliqués au cours de toutes les étapes de l'élaboration du dossier.

3.1.a- L'implication des membres du comité de pilotage

Un premier travail d'identification des acteurs locaux a été effectué, dont ceux ayant déjà participé à la démarche « Pays », mais aussi tous les autres acteurs, de structures variées pouvant apporter leur expertise dans l'élaboration de la candidature. Un « noyau dur » a formé les membres du Comité de Pilotage LEADER. Une quarantaine de personnes ont été conviées aux réunions du comité de pilotage, représentant les secteurs publics et privés. Mais une vingtaine s'est réellement impliquée tout au long de la démarche.

Les membres du comité de pilotage constituent le socle de programme LEADER. Tout au long de la candidature, ils ont joué le rôle de relai auprès de leurs réseaux, ils ont apporté leur expertise et leur connaissance du territoire

Réunions du comité de pilotage	
Date	Ordre du jour
22 avril 2015	Réunion de lancement du Comité de Pilotage
11 mai 2015	Présentation de la démarche LEADER aux nouveaux membres, présentation du diagnostic
15 juin 2015	Présentation et validation des enjeux du diagnostic, préparation du séminaire, point sur la gouvernance
06 juillet 2015	Validation de la stratégie LEADER, proposition de fiche projet
08 septembre 2015	Synthèse des fiches projets, proposition de fiches actions, maquette financière
16 septembre 2015	Gouvernance et évaluation
05 octobre 2015	Validation des fiches actions, de la maquette financière et du règlement intérieur

Des membres du comité de pilotage, issus du secteur privé, ont accompagné la chargée de mission LEADER aux modules de formation proposés par la Région CHAMPAGNE ARDENNE. Ce fut l'occasion pour ces personnes, de découvrir la démarche LEADER dans son ensemble, et de jouer le rôle de relais pour la démarche.

3.1.b- La concertation de la population

En parallèle des réunions du comité de pilotage, des actions de concertation de l'ensemble des acteurs ont été effectuées. Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic territorial, des entretiens ont été réalisés avec une dizaine de structures du territoire ou de structures partenaires (associations, CCI, Chambre d'Agriculture ...).

Un séminaire LEADER a eu lieu le 29 juin 2015. Des cartons d'invitation ont été envoyés à des acteurs jugés essentiels à intégrer dans la démarche (associations, entreprises, acteurs touristiques). Deux newsletters ont été envoyées à l'ensemble des réseaux de diffusion dont dispose la 2C2A. Le panneau d'affichage de la ville de VOUZIERS et la page Facebook de la 2C2A ont également été utilisés pour diffuser l'information auprès du plus grand nombre d'acteurs possibles.

Lors du séminaire, les participants se sont répartis en trois ateliers (services à la population, commerces et artisanat, tourisme et valorisation du patrimoine), afin de travailler sur l'élaboration et la priorisation des objectifs de la stratégie LEADER. Le séminaire a réuni 80 personnes, dont environ 40 % de représentants du secteur privé. Suite au séminaire, six personnes, représentants d'associations ou habitants, ont fait part de leur souhait d'intégrer le comité de pilotage.



3.1.c- La sollicitation des porteurs de projets potentiels

Le deuxième temps fort, dans le cadre de l'implication des acteurs à la démarche fut l'envoi de fiches projets. En juillet, les membres du comité de pilotage ont décidé lancer un appel à projet vers les différents acteurs du territoire. Cet appel à projet avait plusieurs objectifs :

- Prendre connaissance de l'ensemble des projets pouvant émerger au cours de la programmation 2014-2020 ;
- Pouvoir estimer le budget nécessaire pour les projets et définir ainsi le montant financier à allouer à chaque fiche action ;
- Identifier les porteurs de projets potentiels, et renseigner un fichier qui pourra être réutilisé une fois que le programme sera réellement lancé ;
- Sensibiliser les acteurs qui n'auraient pas encore été initiés à l'existence de la démarche et conforter les actions de communication autour du programme.

1264 destinataires ont reçu l'information par newsletter, avec un taux d'ouverture de 41,69%. Les fiches ont aussi été envoyées par courrier aux personnes présentes au séminaire. Une page dédiée a été créée sur le site internet de la 2C2A où il était possible de répondre directement en ligne, ou de télécharger la fiche au format pdf. Cette étape a également permis de rencontrer quelques porteurs de projets potentiels de visu et d'enrichir encore le diagnostic et la stratégie. **Ce sont au total 70 réponses qui sont parvenues suite à l'appel à projet. Ce nombre de retours montre l'envie des acteurs du territoire de concrétiser des actions.**



3.1.d- Les acteurs financiers

Afin de mieux identifier les partenaires financiers, des contacts ont été pris avec les différentes structures, pour identifier leurs mécanismes de financement respectifs. Ainsi, des entretiens ont eu lieu avec le Département des ARDENNES et la chargée de mission LEADER était présente lors de la réunion d'échanges à la Région, le 28 août 2015.

3.2. Composition et organisation du Gal

3.2.a- La structure porteuse de la candidature LEADER

La structure porteuse de la candidature LEADER est la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise. A ce titre, elle :

- Porte administrativement et financièrement le programme LEADER ;
- Participe à la vie du GAL et du comité de programmation ;
- Assure le recrutement, l'hébergement et l'encadrement de l'équipe technique du programme LEADER.

La délibération du conseil communautaire attestant que la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise porte le programme LEADER est disponible en annexe n°4 et l'attestation de mise en place et fonctionnement du GAL de l'Argonne Ardennaise en annexe n°5.

3.2.b- La composition du GAL

Le Groupe d'Action Locale de l'Argonne Ardennaise sera composé de deux entités : un Comité de programmation et une cellule technique. Le Comité de programmation comprendra 20 membres titulaires et 20 membres suppléants, avec une répartition public/privé, conforme aux recommandations de la Commission Européenne.

Pour définir la composition du GAL, un appel à candidature a été émis à destination des personnes qui avaient été sollicitées dans le cadre du Comité de pilotage LEADER. Dans un second temps, l'appel à candidature a été élargi à d'autres structures du territoire dont le champ d'action est en lien avec la stratégie du programme LEADER.

Les structures siégeant au sein du GAL sont les suivantes :

Structures du Secteur Privé 11 titulaires et 11 suppléants	Structures du Secteur Public 9 titulaires et 9 suppléants	Thématiques représentées
Union Commerciale Industrielle et Artisanale	Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise	<ul style="list-style-type: none">• Economie• Tourisme• Environnement• Culture• Sports, loisirs et activités de pleine nature• Social• Economie Sociale et Solidaire• Agriculture
Camping la Samaritaine	Chambre d'Agriculture	
Foyer des Jeunes et d'Education Populaire	Chambres de Commerce et d'Industrie	
Les Tourelles	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	
Association Châtel Loisirs	Elus du territoire le a Communauté de Commune de l'Argonne Ardennaise	
Association Argonne Parc Naturel Régional		
Maison de la Nature		
ADMR		
Carrefour Express		
Association Karysm		
Une personne présente à titre individuel		

3.2.c- Le rôle et le fonctionnement des Comités de programmation

Le GAL de l'Argonne Ardennaise organisera l'élection de son Président et vice-Président lors de la première réunion du Comité de programmation. Il est prévu que le Comité de programmation se réunisse au minimum 4 fois par an. Les modalités de fonctionnement sont abordées de manière plus détaillée dans le règlement intérieur. [Le règlement du GAL est disponible en annexe n°6.](#)

Critères de sélection des projets

Les membres du comité de pilotage ont travaillé sur des propositions de critères de sélection lors de la phase d'élaboration de la candidature LEADER. Ces critères permettront d'aider les membres du comité de programmation à choisir les projets pouvant prétendre à une demande de subvention LEADER.

La sélection des projets

Des critères de sélection généraux à l'ensemble des fiches actions ont été définis :

- Le projet est relié à la stratégie de développement: il répond à la priorité ciblée du LEADER pour l'Argonne Ardennaise et à ses déclinaisons (objectifs stratégiques et opérationnels) ;
- Le projet s'inscrit dans une logique de mise en réseau, ou dans un réseau existant ou il s'insère dans un projet global structurant ;
- Le projet présente un caractère expérimental pour le territoire, en termes de méthode ou de contenu ;
- Le projet respecte les objectifs du développement durable ;
- Le financement LEADER est justifié par la plus- value qu'il apporte au projet.

Des critères spécifiques ont été définis en accord avec les particularités de chaque fiche action.

3.2.d- La cellule technique

La cellule technique correspond à l'équipe chargée de l'animation et de la gestion administrative et financière du programme LEADER. Cette ingénierie est indispensable pour que le programme se déroule dans de bonnes conditions. La 2C2A s'est orientée vers 1,5 équivalent temps plein (ETP), défini de la manière suivante :

- Les membres du comité de pilotage préfigurateur du GAL ont souhaité se conformer aux préconisations formulées par la Région Champagne Ardenne.
- Des contacts ont été pris avec les territoires LEADER de CHAMPAGNE ARDENNE, et d'autres régions ; La majorité des territoires consultés emploient 1,5 ETP pour leur cellule technique (1 ETP pour l'animation et 0,5 ETP pour la gestion).

Cette équipe sera placée sous la responsabilité du directeur général adjoint de la 2C2A en charge des financements externes.

Descriptif des missions attribuées pour les deux postes

- Un/une Animateur/Animatrice LEADER sera recruté sur la base d'un temps plein. Le profil correspondra à un attaché territorial (niveau Bac+5) avec une formation en développement local, aménagement du territoire, politiques européennes ... (la fiche de poste est disponible en annexe n°7). Les principales missions de l'animateur seront :
 - La mise en œuvre de la stratégie LEADER ;
 - L'organisation et l'animation des instances du GAL : comité technique et comité de programmation ;
 - Le suivi des porteurs de projets et leur accompagnement (mobilisation, aide au montage de dossier ...)
 - Le suivi de la maquette financière et la relation avec les partenaires de l'instruction ;
 - L'information et la communication sur le dispositif LEADER ;
 - Le suivi de la Coopération ;
 - La diffusion et la capitalisation LEADER.

- Un/une Gestionnaire sur la base d'un mi-temps. Profil rédacteur (niveau bac+2/bac+3) domaine comptabilité, gestion, administratif (la fiche de poste est disponible en annexe n°8). Le Gestionnaire aura pour missions :
 - L'accueil /secrétariat du programme LEADER ;
 - La préparation des comités de programmation et comités techniques (envoi des courriers, agenda, comptes rendus ...)
 - L'instruction des dossiers : préparatoires au comité de programmation, validés au comité de programmation ;
 - Le suivi administratif de chaque opération (OSIRIS).

Interactions au sein de la 2C2A et avec les structures en lien avec le programme LEADER

La 2C2A dispose des moyens internes nécessaires pour assurer une fonction d'appui vers programme LEADER notamment au travers l'office tourisme, et le service développement économique et l'ensemble des services dont le champ d'action se rattachent au programme. L'ingénierie interne au programme entretiendra des liens avec les équipes des services instructeurs. Des liens renforcés seront envisagés avec le personnel des collectivités et associations présentes sur le territoire, et avec les différents réseaux qui peuvent interagir dans le cadre de la stratégie LEADER.

Plan de financement prévisionnel de la cellule technique

DEPENSES	
Animateur LEADER (1 ETP)	
Salaires et charges	252 000,00
Frais de déplacement	1 357,50
Formation	3 000,00
Gestionnaire (0,5 ETP)	
Salaires et charges	104 400,00
Frais de déplacement	1 357,50
Formation	3 000,00
Dépenses totales	365 115,00
RECETTES	
Fonds européens LEADER	260 000,00
2C2A Autofinancement	105 115,00
	365 115,00

3.3. Le dispositif de suivi et d'évaluation LEADER

3.3.a- Les dispositifs de suivi et d'évaluation

Outils de suivi

Plusieurs outils évaluatifs sont à construire mais certains se dessinent déjà. Ils seront retravaillés par les membres du comité de programmation.

- Construction d'une grille de lecture des projets au regard de certains critères ;
- Construction d'une grille d'évaluation finale des projets au regard de certains critères ;
- Mise en place d'une méthode de suivi des projets.

Le suivi des porteurs de projets

Calendrier de suivi des porteurs de projets

- Relance téléphonique et mail
- Courrier rappelant les dates à respecter

Tableau d'avancement des projets

- Historique de l'ensemble des dossiers
- Suivi administratif et financier des dossiers (date de dépôt, date de programmation ...)



Le suivi du programme

Tableau de suivi de la programmation

- Relance téléphonique et mail
- Courrier rappelant les dates à respecter

Tableau de suivi de la maquette financière

- Suivi des consommations par an et par fiche action
- suivi des subventions accordées
- suivi des montants programmés, payés et désengagés

Tableau des cofinanceurs

- Suivi des courriers d'information aux cofinanceurs
- Suivi de la réception des états de versement



Outils de suivi complémentaires

Suivi des obligations de publicité

- Suivi des actions de communication et d'information réalisées par les maîtres d'ouvrage
- Suivi du respect des obligations de publicité

L'évaluation au fil de l'eau

Les outils de suivi, constitueront le socle des démarches d'évaluation du programme. A ces outils s'ajoutent les indicateurs et critères de sélection des fiches actions, défini pendant l'élaboration de la candidature, et l'envoi de questionnaires à destination de chaque porteur de projets. Il sera possible à partir de tous ces éléments, d'établir une évaluation au fil de l'eau.

Un bilan annuel sera effectué auprès des membres du comité de programmation, afin de faire le point sur l'avancée du programme : le nombre d'opérations programmées, le point sur la consommation de l'enveloppe, les acteurs et secteurs d'activité concernés par les projets ... Cette étape sera l'occasion de vérifier que les orientations prises répondent bien à celles définies par le comité de programmation, et qu'elles s'articulent correctement avec la stratégie de développement. Ce point annuel permettra également de s'assurer du bon fonctionnement de la gouvernance.

L'évaluation à mi-parcours

Le programme LEADER fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours. Cette deuxième étape sera plus approfondie que l'évaluation au fil de l'eau. Elle en reprendra certains aspects (nombre d'opérations programmées, point sur la consommation de l'enveloppe ...) et s'attachera à prendre également en compte la gouvernance et le bon déroulement du programme LEADER. L'évaluation à mi-parcours aura par exemple pour rôle d'identifier les fiches moins sollicitées par les porteurs de projets, et les types de porteurs de projets vers lesquels s'orienter pour la suite du programme. Elle prendra en compte la dynamique du Gal, et proposera éventuellement réorientation afin de répondre au mieux à la stratégie de développement et aux principes d'un programme LEADER.

L'évaluation finale partagée

L'évaluation finale étant une étape essentielle dans le cadre de la mise en place d'une politique de développement, il semblait important aux membres du Comité de pilotage LEADER de réfléchir dès l'élaboration de la candidature à la méthodologie utilisée.

Lors de la réunion de coopération du 27 août 2015, la Communauté de communes du Pays Rethélois et la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise ont réfléchi à la possibilité de travailler sur une évaluation de fin de programme commune. Plusieurs échanges ont ensuite eu lieu entre les deux collectivités pour peaufiner les modalités de cette évaluation partagée.

Concrètement, les chargés de mission LEADER des deux territoires élaborent ensemble les outils de l'évaluation. Pendant 15 jours à un mois ils échangent de territoire. Chaque chargé de mission se consacre au recueil de données, aux entretiens avec les acteurs locaux ou les porteurs de projets, et à toute autre action en lien avec l'évaluation, sur le territoire voisin. Un travail d'analyse et de mise en commun sera effectué (partage de bonnes pratiques,

comparaison des méthodes utilisées, comparaison des choix effectués pour répondre à des enjeux similaires...)). Le rendu s'effectuera ensuite devant chaque GAL.

Les membres du comité de pilotage se sont montrés très intéressés par ce type d'évaluation finale. L'évaluation partagée permettra d'aller plus loin dans le partage d'expérience, et sera plus enrichissant qu'une évaluation menée individuelle. [Une lettre d'intention est disponible en annexe n°9.](#)

3.3.b- La diffusion

La diffusion, et la capitalisation des projets financés et l'innovation sont des aspects importants d'un programme LEADER. Les actions de communication et de diffusion seront effectuées lors de différentes étapes.

Le programme LEADER a fait l'objet d'actions de communication tout au long de la candidature. Des démarches de communication ponctuelles ont été effectuées comme par exemple la diffusion d'un article dans la presse, des pages dédiées dans le magazine communautaire, des espaces dédiés sur le site internet... Ces éléments ont permis d'informer la population de l'existence et de l'avancée de la candidature. [Les articles parus dans la presse sont disponibles en annexe n°10.](#)

En début de programmation, des outils seront mis en place pour renforcer la communication autour du programme. Ces outils seront élaborés de manière conjointe avec les membres du Comité de programmation, afin de correspondre au mieux aux attentes des acteurs locaux. Ces outils seront à destination du grand public mais aussi des porteurs de projets et des partenaires potentiels.

La diffusion de l'expérience LEADER s'effectuera dans un premier temps à destination des acteurs locaux. Ce sera l'occasion de mettre en avant les réalisations LEADER. Cela permettra de tenir informée la population, et en particulier les personnes qui se sont impliquées dans la candidature, du déroulement du programme LEADER. En effet, lors des actions de concertation, les personnes présentes ont exprimé leur souhait qu'il y ait vraiment une suite aux réunions. La diffusion sera l'occasion de les tenir informées de l'avancée du programme, et de leur montrer le travail réalisé suite à leur contribution. Elles pourront ainsi voir sur quelles réalisations concrètes débouche le programme LEADER. Ces actions de diffusion envers les acteurs locaux permettront d'entretenir la démarche de participation sur le territoire.

Il est prévu qu'un bilan annuel du programme LEADER soit effectué chaque année, à destination des membres du Comité de programmation, et du Conseil communautaire. Ce bilan annuel pourra aussi être diffusé dans le magazine communautaire afin d'informer les habitants du territoire. Il pourrait également être envisagé de proposer une découverte des

projets financés (document descriptif ou visite sur place) par le biais du programme LEADER, plutôt en fin de période de programmation.

3.3.c- La capitalisation

La capitalisation est l'occasion pour le GAL de l'Argonne Ardennaise de partager des expériences avec d'autres territoires LEADER, de découvrir des méthodes de travail différentes et des projets innovants.

La problématique du maintien de la population est présente dans de nombreux territoires ruraux. Ceci permettra de partager des expériences en matière de projets, de méthodes de travail, et de réponses à des enjeux, avec d'autres territoires aux problématiques similaires.

Le GAL de l'Argonne Ardennaise sera impliqué aux différentes échelles du réseau rural (régional et national). Il participera aux différents événements organisés par le réseau rural Régional et le réseau Rural National : séminaires, journées de formation, voyages d'étude. Il entretiendra également des liens avec les territoires LEADER.

Conclusion

La dynamique nouvelle générée dans la phase de réalisation de la candidature au programme LEADER 2014-2020 marque un cap pour le développement de l'Argonne Ardennaise.

Le maintien de la population sur le territoire sera le fil conducteur dans la mise en œuvre de la stratégie définie.

Qu'est-ce que LEADER pour l'Argonne Ardennaise ?

- Une stratégie portée collégalement par les élus du territoire ;
- Une forte mobilisation des acteurs locaux et partenaires autour d'axes fédérateurs : services à la population, développement du tourisme vert et d'histoire mais aussi développement secteur commercial et artisanal ;
- Un partenariat public/privé au sein du comité de pilotage ;
- La possibilité de soutenir des projets structurants et transversaux ;
- La possibilité de valoriser et promouvoir les pratiques innovantes ;
- La coopération avec le GAL du Pays Rethélois pour une évaluation partagée ;
- La coopération avec d'autres territoires confrontés à des problématiques similaires.

LEADER permettra à notre territoire riche de son environnement, de sa qualité de vie et de ses habitants, de porter une nouvelle dynamique pour un développement harmonieux.

Annexes

Annexe n°1: Liste des communes et codes INSEE

Annexe n°2: Statuts de la 2C2A

Annexe n°3: Fiches Actions

Annexe n°4: Délibération du Conseil communautaire en date du 20/10/2015

Annexe n°5: Attestation de mise en place et du fonctionnement du GAL de l'Argonne Ardennaise

Annexe n°6: Règlement intérieur du GAL de l'ARGONNE ARDENNAISE

Annexe n°7: Fiche de poste animateur LEADER

Annexe n°8: Fiche de poste gestionnaire LEADER

Annexe n°9: Lettre d'intention de coopération avec la Communauté de communes du Pays Rethélois

Annexe n°10: Articles de presse